

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2022

Résultats des scrutins destinés à mesurer l'audience des organisations de travailleurs recourant aux plateformes

Les résultats des scrutins électroniques destinés à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes ont été proclamés ce lundi 16 mai 2022.

Les bureaux de vote, constitués d'un Président, conseiller à la Cour de Cassation et de deux magistrats assesseurs, se sont réunis en présence des organisations candidates pour proclamer les résultats des scrutins électroniques destinés à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes, qui se sont déroulés du 9 au 16 mai 2022.

3088 travailleurs indépendants ont pris part à ces scrutins.

Résultats du scrutin électronique destiné à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes

– Secteur des VTC –

Organisations candidates*	% des suffrages exprimés
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	7,23
Association des Chauffeurs Indépendants Lyonnais (ACIL)	11,44
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	8,84
Union-indépendants	11,51
Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE)	8,98
Association des VTC de France (AVF)	42,81
Force Ouvrière (FO)	9,19

**Résultats du scrutin électronique destiné à mesurer l'audience
des organisations de travailleurs des plateformes**

– Secteur des livreurs de marchandises en véhicule à deux ou trois roues, motorisé ou non –

Organisations candidates*	% des suffrages exprimés
Fédération SUD commerces et Services - SOLIDAIRES	5,69
Confédération générale du travail (CGT)	27,28
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	4,30
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	2,92
Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE)	28,45
Union-indépendants	22,32
Confédération nationale des travailleurs – Solidarité Ouvrière (CNT-SO)	3,86
Fédération nationale des transports routiers (FNTR)	1,39
Force Ouvrière (FO)	3,79

La liste des organisations ayant atteint ou dépassé 5% des suffrages à l'issue des scrutins, seuil nécessaire pour être déclaré représentatif, s'établit comme suit :

- Secteur des VTC : Association des VTC de France (AVF) ; UNION-Indépendants, Association des Chauffeurs Indépendants Lyonnais (ACIL) ; Force Ouvrière (FO) ; Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE) ; Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ; Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).
- Secteur des livreurs de marchandises : Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE) ; Confédération générale du travail (CGT) ; UNION-Indépendants ; Fédération SUD commerces et Services.

Les organisations représentatives seront connues dans les prochaines semaines après qu'il ait été procédé à la vérification des autres critères de représentativité. Elles pourront alors désigner leurs représentants qui prendront part, avec ceux des plateformes, aux futures négociations prévues à l'automne prochain.

**Les organisations ont été classées conformément au tirage au sort réalisé dans le cadre de la commission des opérations de vote.*

Contacts presse :

- **Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE)**
Ziad AGUERD
Conseiller communication
Tél : 06 98 94 91 33
Mél : arpe-presse@travail.gouv.fr